



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2022

Présents : Mmes Allezard, Buffay, Momplot, Pinot. MM Bafoil, Brun, Dupin, Falcimagne, Finaud, Michalon, Therme, Vours.

Absents excusés : Mme Anglaret, Jourdan, M Barthomeuf.

Pouvoir : V Anglaret à D Michalon
C Jourdan à C Momplot
F Barthomeuf à F Buffay

Secrétaire de séance : Mme Marie Joseph PINOT

Ordre du jour :

- Vente Immobilière
- Eclairage public
- Tour de France
- Points divers

VENTE IMMOBILIERE

Diverses demandes de location ou de vente concernant le bâtiment et le terrain des haras ont conforté l'idée du conseil municipal de vendre ce bâtiment. S'interrogeant sur le devenir des appartements dont les nouvelles normes obligerait la commune à prévoir une réfection complète et sur l'opportunité de posséder un lieu de stockage pour le matériel et certains matériaux plus près du bourg, évitant ainsi les aller et retours des agents municipaux, le conseil a décidé en février 2022 de mettre en vente les Haras.

Plusieurs acquéreurs se sont présentés et six d'entre eux ont fait des propositions d'achat sous plis scellés. Le 7 janvier, les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis afin de réaliser une synthèse des propositions qui est présentée au conseil.

Leurs critères de choix se sont portés sur l'aspect financier, sur la nature du projet, et sur l'impact environnemental. Après étude des propositions, deux offres se détachent et Jacques THERME propose un vote à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal, a remis fermé son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés	15
Ont obtenu : Mme CORNU et M RICHARD	10
Mme PELISSIER et M VACHELARD	5

Suite au résultat du vote le conseil municipal décide de vendre le bâtiment des haras et de la parcelle A752 jusqu'à la limite du chemin rural qui dessert les parcelles A 578 ; A 579 et A 580 au prix de 80 000.00 € (quatre-vingt mille euros) à Mme CORNU Charlotte et M RICHARD Thomas. Tous frais d'acte et d'enregistrement relatif à cette vente sont à la charge des acquéreurs. Le conseil autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction et charge Maître RONGY Notaire à ARDES de rédiger l'acte.

ECLAIRAGE PUBLIC – OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION

Richard FINAUD expose aux membres du conseil municipal les futurs travaux d'optimisation des systèmes de gestion d'éclairage public de la commune. Il nous est fait la proposition de participer au programme, mené par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme avec le soutien de France Relance dont les conditions proposées sont les suivantes :

- France Relance apporte 70% d'aide d'état au montant HT des travaux à réaliser ;
- Territoire d'Energie Puy-de-Dôme apporte 20% du montant des travaux à réaliser et se charge de l'intégralité du financement de la TVA ;
- Notre commune apporterait les 10% du montant HT des travaux à réaliser restant.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à 11 000,00 € HT. Conformément aux décisions prises par son Comité, le Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant et en demandant à la Commune un fond de concours déduction faite de la subvention obtenue de France Relance (70%) égal à 10% du montant estimatif des travaux soit : 1 100,00 €. Accord unanime du conseil.

VOL CABLAGE ROUTE D'ANZAT

Plusieurs communes ont également subi des vols de câblage sur l'éclairage public. Certaines d'entre elles ont sollicité le Territoire d'Energie 63 pour qu'il prenne en charge une partie du préjudice. Jacques THERME propose d'envoyer un courrier au TE63. A suivre.

Richard FINAUD précise que le remplacement du câble est toujours en attente.

TOUR DE FRANCE

L'étape n° 10 du 11 juillet 2023 passera sur le territoire communal. Jacques THERME espère que les prises de vues aériennes de l'hélicoptère fassent découvrir notre secteur. Le stade idéalement placé sur le parcours de la grande boucle pourrait servir de décor à des animations visibles du ciel. Le conseil propose de se mobiliser et de mobiliser les associations locales pour fêter le passage du tour.

Florence BUFFAY informe que sa classe, comme tous les écoliers de CM2 du territoire de l'agglomération va participer à « la dictée du tour » les gagnants seront reçus à ISSOIRE, ville étape, sur le village du tour.

QUESTIONS DIVERSES

Caution salle polyvalente : Une caution de 200 € sera demandée lors de la location ou prêt de la salle polyvalente. Les abords de celle-ci seront aussi concernés.

Bouclier tarifaire : La commune a signé auprès de la préfecture une demande de bouclier tarifaire et de l'amortissement électrique pour 2023.

Concours Saint Nectaire : La commune s'est portée candidate à l'organisation de concours départemental Saint-Nectaire en 2024. Isabelle ALLEZARD a été contactée par Madame Emilie ROUSSET, directrice de l'interprofession du Saint Nectaire qui propose à la commune d'être candidate pour l'organisation 2023. A Suivre.

Equipe informatique école et mairie : Les locaux de la mairie ont été raccordés à la fibre fin décembre. La migration de la téléphonie en systèmes téléphoniques utilisant les protocoles et technologies permettant d'échanger voix, messages directement sur un réseau de données, comme internet est réalisée. La téléphonie IP s'oppose à la téléphonie traditionnelle puisqu'elle ne transite plus par le réseau téléphonique commuté (RTC) qui est en voie d'extinction.

La société AZIO a en partie procédé à l'installation des équipements « visio » dans la salle du conseil, mais n'est toujours pas intervenue à l'école primaire pour finaliser l'installation des équipements numériques. Un courrier avec accusé de réception lui a été adressé en décembre lui demandant d'intervenir au plus vite mais sans réponse de sa part de nouvelles mesures vont être décidées.

Ralentisseur Place de la Halle : Jean- Claude VAURS a été interpellé par des personnes domiciliées Place de la Halle qui se plaignent que les véhicules en provenance de la route d'Apchat ont une vitesse excessive et demande l'installation d'un ralentisseur. Le conseil n'a jamais constaté que les conducteurs circulaient particulièrement vite sur cette voie qui est une route départementale, et aucun incident n'a jamais été déclaré en mairie. Le conseil va se mettre en relation avec le Conseil Départemental.

La séance est levée à 21 h.